

C. LES COMPETITEURS : REGLES ADMINISTRATIVES ET SPORTIVES

C.1 LES COMPETITEURS ETRANGERS

- **Ligues** : les ligues définissent elles-mêmes les conditions de participation et d'obtention du titre de Champion de Ligue.
- **Compétitions nationales** : l'archer étranger doit justifier d'une résidence ou d'un emploi en France et posséder sa licence fédérale dans un club français.

Compétitions nationales individuelles : la FFTA accepte la participation des archers étrangers (selon les conditions ci-dessus) aussi bien lors des épreuves de qualification que lors des épreuves finales.

L'archer étranger peut se voir décerner un titre de Champion de France et figurer au tableau des records de France ou des meilleures performances françaises.

Compétitions nationales par équipes (toutes disciplines) : les compétiteurs étrangers sont admis dans la composition d'une équipe, sans limitation de nombre, à condition qu'ils justifient d'une résidence ou d'un emploi en France et qu'ils respectent la règle des transferts. La première prise de licence en France d'un tireur étranger est considérée comme un transfert.

Application au 01/04/2006

C.2 LES COMPETITEURS HANDICAPES

La FITA et la FFTA encouragent la participation des archers handicapés dans les disciplines qui leur sont accessibles. Cependant, afin que ces concurrents puissent obtenir toutes les distinctions proposées par la FITA et la FFTA et battre des records du Monde ou de France, ils doivent respecter les règles contenues dans le présent règlement.

Les compétiteurs handicapés participant aux compétitions inscrites au calendrier officiel de la FFTA, qui souhaitent des aménagements particuliers pour le classement de la fédération handisports, doivent s'adresser directement aux organisateurs avant la compétition.

Tous les archers participants à une rencontre FFTA ouverte au Handisport (ou sport adapté) doivent être en possession de la licence fédérale et du certificat médical.

Articles contenant des clauses spécifiques pour les archers handicapés :

Chapitre II – Tir sur cibles extérieures	
B.1	L'aménagement des terrains
B.3	Les équipements des archers
B.5	L'ordre de tir et le contrôle des temps
B.6	L'établissement des scores
B.7	Le contrôle des tirs et la sécurité

Chapitre II - Tir en Salle	
B.3	Les équipements des archers
B.5	L'ordre de tir et le contrôle de temps
B.6	L'établissement des scores
B.7	Le contrôle des tirs et la sécurité



C.3 LES DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES COMMUNES

C.3.1. LES CATEGORIES

Le tableau des catégories d'âges (avec les dates de naissance et les tarifs de licences) est diffusé chaque année aux clubs à l'occasion de la prise des licences et est publié le guide calendrier annuel. Ci-dessous le tableau général en vigueur.

Types de licences	Age dans l'année civile de la licence	Catégorie	Validité
Adultes	60 ans et + de 50 à 59 ans de 19 à 49 ans	(SV) Super Vétéran (V) Vétéran (S) Senior	Du 01/09 au 31/08 de l'année suivante
Jeunes	17 & 18 ans 15 & 16 ans 13 & 14 ans 11 & 12 ans	(J) Junior (C) Cadet (M) Minime (B) Benjamin	
Handisports	Toutes catégories	Toutes catégories	
Poussins	10 ans et moins	10 ans et moins	
<i>Licence Découverte</i>	<i>Toutes catégories</i>	<i>Toutes catégories</i>	<i>Du 01/03 au 31/08</i>

La licence découverte n'ouvre pas droit à la compétition.

La catégorie poussins n'est pas admise en compétition officielle ; le sur-classement pour les poussins n'est pas accepté.

On trouvera les dispositions particulières à chaque discipline, suivant la catégorie et le type d'arme utilisé, dans la partie "Descriptions des compétitions".

Création d'une catégorie Super Vétéran Arcs à Poulies à compter du 01/09/2003 (Comité Directeur des 19 et 20 octobre 2002) dans les disciplines suivantes : Fita, Salle, Extérieur 2x50m, Beursault.

Tout archer participant à une compétition, sans être en possession de sa nouvelle licence à la date du 15 octobre, perdra le bénéfice des scores réalisés entre la date de nouvelle saison et la date de prise de licence.

C.3.2 LES SURCLASSEMENTS (COMITE DIRECTEUR DES 19 ET 20 OCTOBRE 2002)

La FFTA reconnaît les surclassements suivants :

1. Surclassement annuel

- un archer veut se présenter au championnat de France dans une catégorie supérieure ;
- un archer veut être classé au classement national dans une catégorie supérieure ;

L'archer doit en faire la demande, accompagnée du certificat médical de surclassement correspondant au début de la saison, à la FFTA qui lui fournira, si la demande est jugée recevable, une licence dans la nouvelle catégorie.

2. Surclassement ponctuel

- un archer veut participer à une compétition dans une catégorie supérieure ;
- un archer veut participer à une compétition où sa catégorie n'est pas ouverte ;

L'archer fait la demande au greffe du concours, en présentant un certificat médical de surclassement correspondant, dès son inscription et en tout cas avant le début des tirs. Si la demande est recevable, il sera classé dans la catégorie supérieure lors de ce concours (il peut toujours revenir ensuite dans sa catégorie d'origine). Cependant, son score sera pris en compte dans sa catégorie d'origine pour le classement national.



3. Surclassement par défaut

- un archer veut participer à une compétition où sa catégorie n'existe pas :

Il peut concourir dans la catégorie de tir qui est la plus proche de la sienne ouverte par la FFTA pour le championnat de France, sur présentation du certificat médical de surclassement correspondant.

Surclassement	Simple	Double
Annuel	Certificat médical	Certificat d'un médecin fédéral ou d'un médecin du sport
Ponctuel	Certificat médical	Certificat d'un médecin fédéral ou d'un médecin du sport
Par défaut	Certificat médical	Certificat d'un médecin fédéral ou d'un médecin du sport

Le triple surclassement (benjamin à junior, minime à senior) et le quadruple surclassement (benjamin à senior) ne sont pas autorisés.

4. Surclassement des vétérans et des super vétérans

Lors des compétitions en salle, un vétéran ou un super vétéran désirant se "surclasser" en catégorie "senior" peut le faire en l'indiquant au greffe avant le début de la compétition, mais il sera obligatoirement classé en niveau 1.

Un vétéran ou super vétéran, désirant concourir pour une FITA STAR, devra obligatoirement tirer aux quatre distances internationales.

5. Lors des circuits nationaux, épreuve se tirant à la distance de 70m uniquement, les benjamins et les minimes (garçons et filles) peuvent y participer à condition qu'ils se surclassent dans la catégorie cadet(e) et qu'ils produisent le certificat médical correspondant :

- double surclassement pour les benjamin(e)s, certificat médical DEVANT être établi par le médecin fédéral ou un médecin fédéral de ligue ou un médecin titulaire du certificat de médecine du sport ;
- simple surclassement pour les minimes, certificat médical POUVANT être établi par tout médecin.

C.3.3 LES TRANSFERTS DE CLUB (Application 01/03/2005)

L'archer qui change de club d'une saison à l'autre effectue un transfert.

- Le transfert est dit "libre" lorsqu'il est réalisé entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de chaque année, durant la période de renouvellement des licences. Il permet aux archers de changer de club sans autorisation fédérale.
- Le transfert est dit "autorisé" quand il est réalisé, sous contrôle et accord de la Ligue quittée, après le 31 décembre, et après production d'un certificat de radiation, conformément au Règlement Intérieur de la FFTA (**Application au 01/01/2006 - Comité Directeur du 23/10/2005**).

Règle concernant la composition des équipes : une équipe (de club, département ou ligue), engagée dans les championnats régionaux (DR) ou nationaux (D1, D2, Championnats de France de toutes les disciplines) doit être composée d'archers justifiant d'au moins 14 mois de licence au sein de l'association, le jour de la compétition. **Cependant**, chaque équipe (masculine ou féminine) d'un club, de département ou de ligue, peut intégrer un seul compétiteur ne répondant pas à cette obligation d'ancienneté pour l'ensemble des compétitions par équipes effectuées par l'association.

L'archer exempté de cette obligation d'ancienneté peut provenir d'un transfert « libre » ou d'une « licence découverte ».

Cependant, la règle sportive sur la composition des Equipes ne s'applique pas aux DOM/TOM.

A partir du 1^{er} janvier de chaque année, plus aucun transfert n'est accepté pour un archer souhaitant intégrer une équipe (**Application au 01/01/2006**).

Pénalité : une équipe ne respectant pas cette règle sera rétrogradée en division inférieure pour la D 1 et la D 2. Pour les championnats Jeunes, Tir en Campagne, Arcs à Poulies, Nature et 3D, l'équipe sera déclassée et ne pourra être qualifiée la saison suivante.



Exceptions :

- * Ne sont pas concernés par cette règle de 14 mois de présence, les archers en première année de licence ou ayant interrompu leur pratique pendant 1 an minimum et venant de reprendre une licence.
- * Si son transfert ne conduit pas l'archer à changer de département, il peut faire partie d'une équipe départementale, sans restriction de temps.
- * Si son transfert ne conduit pas l'archer à changer de ligue, il peut faire partie d'une équipe de ligue, sans restriction de temps.

Cas particuliers : les demandes exceptionnelles de dérogation pourront être adressées à la Fédération. Le Bureau Directeur de la FFTA se réserve le droit de déroger après avis de la Commission Sportive Nationale.

C.3.4 LE TIR PAR EQUIPES (*Application au 01/01/2006*)

Pour la composition des équipes (filière olympique par équipes de clubs) : afin de rendre les contrôles plus faciles et de vérifier la régularité des compositions d'équipes, les clubs devront faire parvenir à la FFTA (Direction Technique Nationale), à la fin du mois de Mars, une liste de 8 compétiteurs susceptibles d'intégrer une équipe.

Les justificatifs nécessaires, en particulier concernant les étrangers, seront à produire à ce moment là. En cas de difficultés, les clubs pourront déposer des demandes de qualification complémentaires.

C.4 LES NIVEAUX

- **Les archers concernés**

Seuls les seniors tirant avec des arcs classiques en salle sont concernés par les niveaux, lors de compétitions officielles (autres que les championnats). Tous les autres concurrents sont classés dans leur catégorie d'âge.

- **Tableau des niveaux**

Pour les seniors :

Niveaux	TIR EN SALLE	
	Hommes	Femmes
1	+ ou = 540	+ ou = 510
2	+ ou = 500	- de 510
3	- de 500	
Promo	1ère année de participation à une ou plusieurs compétition(s)	

- **Le niveau "promotion"**

Ce niveau est exclusivement réservé aux nouveaux compétiteurs dont c'est la première année de tir. De plus, un nouveau compétiteur ne peut être classé en niveau promotion que pour une seule saison. Ainsi le nouveau tireur débute en promotion. Il y reste une seule saison et ne peut plus jamais y revenir, même après une longue interruption de la pratique du tir en compétition en salle. Il en est de même si le compétiteur a d'abord participé à des épreuves d'autres disciplines : dans ce cas, il est classé dans le dernier niveau de sa catégorie, lors de sa première année de participation au Tir en Salle.

- **Distribution des niveaux**

Se reporter au tableau ci-dessus.

- Accession à un niveau : l'archer doit réaliser au moins 2 fois un score égal ou supérieur au score plancher de ce niveau au cours de la même saison. Il peut franchir plusieurs niveaux d'un coup.
- Conservation du niveau acquis : l'archer, au cours de la même saison, doit réaliser au moins une fois un score égal ou supérieur au score plancher du niveau auquel il appartient.
- Descente de niveau : l'archer n'a pas réalisé une seule fois, au cours de la saison en cours, le score plancher de son niveau. Il ne peut descendre que d'un niveau à la fois et ne peut jamais revenir en promotion.



Cas particuliers : un tireur, qui reprend la compétition après plus d'une année d'interruption, est classé au niveau immédiatement inférieur en fonction de ses anciens scores. Il ne peut, en aucun cas, être classé en promotion.

- **Championnats départementaux, régionaux et nationaux**

Les classements sont effectués par catégories d'âges. S'il y a lieu, les surclassements doivent être précisés au greffe dès l'inscription (et de toute façon avant le début de la compétition), avec les certificats médicaux nécessaires.

- La **Commission Sportive Régionale** est compétente pour régler les litiges éventuels.
- Le **Président de club** atteste le niveau de l'archer en début de saison sur le passeport sportif.

C.5 QUALIFICATIONS / SELECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE / CLASSEMENTS NATIONAUX

Les règles de qualifications et de sélections ainsi que les modalités financières d'inscription sont publiées dans le guide calendrier annuel.

***Les Qualifications** : il s'agit des disciplines pour lesquelles il existe des planchers de qualifications.*

***Les Sélections** : il s'agit des disciplines pour lesquelles il existe un classement national. Un classement sélectif servant à établir la liste des participants retenus en Tir en Salle, Fita 2x70m, Extérieur 2x50m, Tir en Campagne, Parcours Nature et Tir sur Cibles 3D.*

*Les champions de France de l'année précédente sont qualifiés d'office pour le championnat de France suivant s'ils restent **dans les mêmes catégories d'armes et d'arcs sélectionnés**. Ils doivent cependant confirmer leur participation auprès de la FFTA 15 jours avant le championnat au plus tard.*

C.5.1 QUALIFICATIONS / SELECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS

C.5.1.1 QUALIFICATION : PROCEDURE D'INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR BEURSAULT

[Application 01/09/2004]

Si l'archer a réalisé un score qui donne droit à la qualification (attention : une seule qualification par week-end est possible pour une même catégorie) :

- *Présentation du "passeport de l'archer" à l'Arbitre du concours, lequel validera les scores aux endroits prévus à cet effet,*
- *Dès l'obtention complète des qualifications, il appartient à l'archer d'envoyer les justificatifs à la Fédération (en pli non recommandé) :*
 1. *Photocopie de la licence,*
 2. *Photocopie de la page de qualification du passeport sportif.*
 3. *Joindre un chèque individuel correspondant au montant fixé par la Fédération.*
 4. ***Participation au Tir du Bouquet pour les Ligues de Picardie, Ile de France, Normandie (Département de Haute Normandie uniquement), Champagne et Flandres. Au préalable, son club ou sa compagnie devra avoir été présent à l'occasion du défilé du Bouquet Provincial.***

La date limite d'envoi est fixée à 10 jours au plus tard avant le Championnat de France, cachet de la Poste faisant foi, à :

F.F.T.A

Championnat de France *(indiquer la discipline)*

268 & 270 Rue de Brément - 93561 ROSNY SOUS BOIS CEDEX

Vérifier que les documents sont conformes : **Adresse complète, Orthographe, Catégories d'âges et d'arc correctes.**

Une seule qualification par week-end, par discipline et par arme.

Définition :

Par week-end, il faut entendre samedi + dimanche. Cependant quand le vendredi ou le lundi est férié, il entre dans la définition du week-end.



Exemples :

- week-end de Pâques = samedi, dimanche et lundi ;
- si le 1^{er} Mai tombe un vendredi, le week-end = vendredi, samedi et dimanche ;
- si un jour férié tombe un mardi, un mercredi ou un jeudi, il prend le caractère de week-end et une qualification réalisée ce jour là est acceptée.

Nombre de qualifications exigées pour toutes les catégories : 1 qualification + participation au Tir du Bouquet.

C.5.1.2 SELECTION : MODE DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DE TIR EN SALLE, FITA 2X70M, EXTERIEUR 2X50M, TIR EN CAMPAGNE, PARCOURS NATURE ET TIR SUR CIBLES 3D

- Les Classements Nationaux et sélectifs sont établis sur la base **des 3 meilleurs scores pour toutes les catégories.**
- Conditions de participation au championnat de France d'une discipline : Entrer dans les "n" premiers du classement sélectif. Un tableau officiel des quotas est publié par la Fédération chaque année (guide calendrier annuel). Le nombre de sélectionnés n'est susceptible d'évoluer que dans le cas d'une évolution de la participation d'une ou plusieurs catégorie.
- Pour connaître le classement : consulter régulièrement le classement sur Minitel au 3615 code FFTA, sur Internet www.ffta.fr ou le service Audiotel de la FFTA 08.92.68.18.70. Le classement évolue tout au long de la saison, en fonction de la rentrée des scores.
- Chaque archer désirant participer aux Championnats de France doit faire une demande d'inscription spontanée. La FFTA publie, chaque année, les modalités d'inscription. Les classements provisoires et sélectifs sont disponibles sur les services automatisés cités ci-dessus permettant aux archers de connaître leur sélection ou non.

C.5.1.3 REGLEMENT DES CLASSEMENTS NATIONAUX ET SELECTIFS

Le présent règlement concerne les classements des disciplines : Tir en Salle, Fita 2x70m, Extérieur 2x50m, Tir en Campagne, Parcours Nature et Tir sur Cibles 3D.

Les classements nationaux sont basés sur la saison sportive de la licence. Ils permettent d'établir, pour chaque discipline, un classement des archers pour situer leur place dans la hiérarchie sportive. A ce titre, les classements des archers sont mémorisés dans le système informatique fédéral. L'historique est ainsi conservé.

Les classements sélectifs sont destinés à établir la liste des sélectionnés aux différents championnats de France. La période de prise en compte des scores n'est pas celle du classement national : elle démarre le lendemain d'un championnat de France jusqu'à 10 jours avant le Championnat de France de l'année suivante, soit à cheval sur 2 saisons.

Les classements sont publiés de manière permanente sur :

Le site Internet fédéral : www.ffta.fr

Le service Minitel : 3615 ou 3623 Code FFTA

Le service Audiotel : 08.92.68.18.70



Cette précision ne concerne pas les hommes qui restent soumis aux règles ci-dessus.

Pour les dames et les hommes, la tenue de club ou d'équipe est autorisée.

Par tenue de club ou d'équipe, il faut entendre un équipement vestimentaire complet (pantalon ou short, chemise ou polo ou tee-shirt, survêtement de sport, pull ou gilet pour le temps froid) aux couleurs du club ou de l'équipe, sur lequel doit apparaître le nom, ou l'insigne, ou le logo du club ou de l'équipe, ou de la ville ou de la ligue, ou du département, sans restriction de taille, avec, éventuellement, la marque du ou des sponsors selon la réglementation en vigueur.

Si le concurrent ne possède pas une tenue de club ou d'équipe, la partie inférieure de sa tenue doit être impérativement blanche. La partie supérieure de sa tenue peut être celle de son club (ou département ou ligue), sinon elle doit être impérativement blanche.

Lors des concours de Tir en Campagne ou de Parcours Nature, ou 3D, des vêtements et des chaussures adaptés peuvent être portés pendant les tirs. Cependant, pour la cérémonie d'ouverture et pour la remise des récompenses, sur le podium, le port de la tenue blanche (ou de club ou de ligue ou d'équipe) est impératif ;

Compétitions par équipes :

Tous les membres d'une même équipe de club ou de ligue, ainsi que le capitaine d'équipe, doivent porter la même tenue, dans le respect du texte ci-dessus.

Obligations :

- les concurrents doivent porter des chaussures (style tennis) : il est interdit de tirer pieds nus. Les chaussures de ville ou les sandales ne sont pas autorisées ;
- en cas de mauvais temps (froid, pluie), un vêtement de protection approprié peut être porté ;
- Les compétiteurs doivent porter le dossard fourni par l'organisateur. Le dossard doit être porté bien en vue, mais il n'est pas obligatoire qu'il soit placé dans le dos : le dossard peut également être accroché au carquois ou à la ceinture. Un concurrent ne peut pas cacher le nom du ou des sponsors inscrit sur le dossard fourni par l'organisateur. **(Application au 01/01/2006 - Comité Directeur du 23/10/2005).**

C.12.1.1 LA TENUE DES COMPETITEURS SUR LE PODIUM A LA FIN DE LA COMPETITION (Application 01/01/2005)

Par respect vis à vis de l'organisateur qui a déployé de nombreux efforts et qui a sollicité les autorités politiques, administratives, les médias et le public à participer à la remise des récompenses de la compétition, les compétiteurs, invités à monter sur le podium suite à leur performance sportive, se doivent d'avoir un comportement et une tenue vestimentaire corrects :

Quelle que soit la discipline, les compétiteurs, sur le podium, doivent être vêtus :

- soit de leur tenue de club, de département, de ligue ou de la tenue de leur équipe nationale ;
- soit d'une tenue blanche.

A aucun moment, sur le podium, ils ne peuvent ni présenter un animal ou un quelconque accessoire, ni manifester un signe d'humeur à l'encontre des organisateurs, des personnalités présentes, de la FFTA ou du public.

Le Délégué Technique Fédéral sera "le maître de cérémonie" de la compétition. Il supervisera les cérémonies d'ouverture et de clôture de la compétition et, en particulier, la remise des récompenses : **avant** le début de la remise des prix, il veillera à ce que les compétiteurs, qui seront amenés à monter sur le podium, se présentent en respectant les règles ci-dessus.

En cas de refus, le Délégué Technique Fédéral sera en droit de refuser l'accès du podium au compétiteur récalcitrant qui pourra également faire l'objet d'un rapport adressé à la FFTA pour d'autres sanctions éventuelles.



C.13 LES INDICATEURS DE VENT (électroniques ou non)

- **Indicateurs électroniques**

L'utilisation d'un indicateur de vent électronique est autorisée dans la discipline du tir en plein air (FITA). Cependant, ce dispositif n'est autorisé, sur le terrain de compétition, que derrière la ligne d'attente (zone de repos des archers), et non pas sur la ligne de tir.

- **Morceau de tissu sur l'arc**

Un morceau de tissu léger (ou ficelle), servant d'indicateur de vent est acceptable sur l'arc ou les stabilisateurs, en FITA, en Salle et en Tir en Campagne, à condition que cela n'offre pas une aide supplémentaire à la visée.

C.14 LE TIR AVEC DEUX ARCS

Un archer n'est pas autorisé, à l'occasion d'un même concours inscrit au calendrier officiel de la FFTA, à tirer avec deux arcs de type différent (par ex : une volée avec un arc classique, une volée avec un arc à poulies).

Lors d'un concours avec plusieurs départs, un archer peut changer de type d'arc lors des différents départs, mais pour le classement, seul le premier départ avec chaque arme est pris en compte.

Lors d'une compétition comprenant plusieurs départs, un compétiteur (prenant part à deux départs différents, l'un en arc classique, l'autre en arc à poulies) peut faire partie des deux équipes de son club pour les classements par équipes.

Un archer ne peut réaliser qu'une seule qualification par week-end, par arme et par discipline.

Si un championnat de ligue est dédoublé (championnat de ligue pour les arcs classiques à une date différente du championnat de ligue pour les arcs à poulies), un archer peut participer aux deux championnats de ligue.

Championnats de France :

- Salle, Extérieur 2x50m, Tir en Campagne, Beursault, Nature, 3D, Fita "Jeunes" et "Vétérans": arcs classiques et arcs à poulies tirant en même temps, le compétiteur doit faire le choix d'une arme.
- Fita : le championnat de France arcs classiques et le championnat de France arcs à poulies se disputant à des dates et en des lieux différents (championnats dédoublés) le compétiteur peut participer aux deux championnats de France dans la mesure où il est qualifié pour les deux.

Lors du tir par équipes, le mélange des arcs n'est pas autorisé dans une même équipe (un arc classique ne peut pas être admis dans une équipe arcs à poulies).



E.2 POUR LES COMPETITEURS (les textes suivants sont tirés du règlement FITA)

FITA 2.2.5. : Les compétiteurs peuvent porter de la publicité en plus des marques de fabrique normales du fabricant ;

FITA 2.2.6. : Les compétiteurs peuvent avoir de la publicité sur leur équipement technique personnel (arcs, sacs, etc...) en plus des marques de fabrique originelles ;

FITA 2.2.7. : la publicité se référant aux articles 2.2.5. et 2.2.6. ne peut excéder 400cm² par article. Les dossards ne sont pas couverts par cet article ;

FITA 2.2.8. : Les marques de fabrique se référant aux articles 2.2.5. et 2.2.6. ne peuvent excéder 30cm², à l'exception des marques de fabrique sur les arcs et les stabilisateurs ;

FITA 2.2.9. : Les décisions annoncées aux articles 2.2.5, 2.2.6., 2.2.7. et 2.2.8. doivent être également observées par les capitaines d'équipes et tous les officiels présents sur le terrain de compétition.

La publicité, que peut porter le compétiteur sur son maillot, ne peut en aucun cas se substituer au dossard.

F. LES DISTINCTIONS

F.1 POUR LA FITA

On trouvera les distinctions et les scores à réaliser dans chaque description des compétitions (Chapitre II).

F.2 POUR LA FFTA

Les clubs, les comités, les ligues, sont habilités à décerner les badges fédéraux. Ces badges sont en vente à la fédération (sous conditions).

• **Coq FITA**

Coqs Arc Classique	Minima à réaliser
Rouge sur fond blanc	950 pts
Or sur fond blanc	1050 pts
Or sur fond noir	1150 pts
Or sur fond bleu	1250 pts
Or sur fond rouge	1300 pts

Coqs Arc à Poulies	Minima à réaliser
Bleu sur fond blanc	950 pts
Argent sur fond blanc	1050 pts
Argent sur fond noir	1150 pts
Argent sur fond bleu	1250 pts
Argent sur fond rouge	1300 pts

Les scores doivent être réalisés lors d'un FITA 4 distances, sur les distances officielles :

- 70, 60, 50 et 30m pour les dames
- 90, 70, 50 et 30m pour les hommes



- **Écussons "Jeune Espoir FITA" (arcs classiques et arcs à poulies)**

Cet écusson est réservé aux minimes. Les scores doivent avoir été réalisés lors d'un concours Fita 2x50m.

Arcs Classiques Arcs à Poulies	
Blanc	500 pts
Noir	550 pts
Bleu	600 pts
Rouge	650 pts
Jaune	700 pts

- **Écussons FITA (règlement français 2 x 70m)**

Arc classique Arc à poulies	
Rouge sur fond blanc	500 pts
Or sur fond noir	550 pts
Or sur fond bleu	600 pts
Or sur fond rouge	650 pts
Rouge sur fond jaune	675 pts
Or sur fond pourpre	700 pts

- **Écussons Tir en Salle**

FLECHES	Arc classique Flèches bleues	Arc à Poulies Flèches blanches
1	450 pts	
2	500 pts	
3	540 pts	
4	570 pts	

Ces scores doivent avoir été réalisés lors d'un concours officiel 2 x 18m ou 2 x 25m, pour toutes les catégories.

- **Écussons Tir Extérieur 2x50m (Application 01/03/2005)**

ARCHERS	Arc classique Bordure or	Arc à Poulies Bordure argent
1	500 pts	550 pts
2	550 pts	600 pts
3	600 pts	640 pts
4	640 pts	670 pts
Archer d'Or	670 pts	690 pts

Ces scores doivent avoir été réalisés lors d'un concours officiel : seul le 2x50m sera pris en considération. Le 2x20m et le 2x30m ne permettent pas l'attribution d'écussons.

- **Écussons Tir en Campagne (arcs classiques, arcs nus et arcs à poulies)**

MARCASSINS	Benjamins Minimes Cadets
Vert sur fond blanc	150 pts
Argent sur fond vert	200 pts
Or sur fond blanc	250 pts
Or sur fond noir	300 pts



Les Règlements Généraux

ECUREUILS Juniors / Seniors / Vétérans	Arc Classique	Arc à Poulies
Vert sur fond blanc	190 pts	200 pts
Argent sur fond vert	220 pts	230 pts
Or sur fond blanc	240 pts	250 pts
Or sur fond noir	270 pts	290 pts
Or sur fond bleu	300 pts	320 pts
Or sur fond rouge	330 pts	350 pts

Ces scores doivent être réalisés sur un parcours homologué de 24 cibles, lors d'une compétition inscrite au calendrier officiel de la FFTA.

- **Ecussons Tir Nature (pour les 5 catégories d'arc)**

MARCASSINS	Benjamins Minimes Cadets
Noir sur fond orange	375 pts
Argent sur fond orange	600 pts
Or sur fond orange	825 pts

SANGLIERS	Juniors Seniors Vétérans
Vert sur fond blanc	450 pts
Argent sur fond vert	675 pts
Or sur fond blanc	900 pts
Or sur fond noir	1050 pts
Or sur fond bleu	1200 pts
Or sur fond rouge	1275 pts

Apporter les corrections suivantes selon l'arc utilisé :

Arc droit	- 200 points
Arc chasse nu	- 100 points
Arc nu	- 50 points
Arc à poulies nu	0
Arc libre	+ 150 points

Ces scores doivent être réalisés sur un parcours homologué, lors d'une compétition officielle, comportant

- soit un parcours de 42 cibles tirées 1 fois
- soit sur un parcours de 21 cibles tirées 2 fois, en changeant ou non les postes de tir.



• **Badges 3D**

Scores à réaliser sur un parcours de 2 x 20 cibles ou 1 fois 40 cibles.

BROCARD	Arc droit nu	Arc chasse nu	Arc classique nu	Arc à poulies nu	Arc libre
Vert sur fond blanc	130	150	190	240	320
Argent sur fond vert	220	240	280	360	440
Or sur fond blanc	320	340	380	480	560
Or sur fond noir	410	450	490	570	670
Or sur fond bleu	520	540	580	630	720
Or sur fond rouge	590	620	650	710	760

LYNX	Benjamins - Minimes - Cadets	
	Arc Nu	Arc à Poulies Nu
Noir sur fond orange	220 pts	260 pts
Argent sur fond orange	260 pts	320 pts
Or sur fond orange	300 pts	400 pts

• **Badges Beursault** (arcs classiques et arcs à poulies)

MARMOTS
1 marmot 32 honneurs
2 marmots 35 honneurs
3 marmots 38 honneurs
4 marmots 40 honneurs

• **Flèches de progression** (arcs classiques, d'initiation et à poulies) pour toutes les catégories, en particulier les débutants

FLECHE		FLECHE	
140 Points Diamètre 80 6 volées de 3 flèches	<i>BLANCHE</i> à 10 M	<i>Arc Classique =</i> 430 points	<i>BRONZE</i> 45-35-25 mètres
	<i>NOIRE</i> à 15 M	<i>Arc à Poulies =</i> 460 points	<i>ARGENT</i> 55-45-35 mètres
	<i>BLEUE</i> à 20 M	<i>Diamètre 122</i> <i>pour les 2</i> <i>armes</i>	<i>OR</i> 65-55-45 mètres
	<i>ROUGE</i> à 25 M	<i>6 volées de</i> <i>3 flèches à</i> <i>chaque distance</i>	
	<i>JAUNE</i> à 30 M		



ANNEXE 1

• **LA COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES – Composition au 21/10/2002**

PRESIDENT Juge International	DAUNAN Jacques Nazareth 47600 NERAC	Tél : 05 53 65 33 54 / 06 03 50 03 12 E-mail : jdaunan@wanadoo.fr
MEMBRES DE DROIT	BOUCLET Philippe (FFTA) LAFORST Christian (FFTA)	E-mail : p.bouclet@ffta.fr E-mail : CLAFO42119@aol.com
MEMBRES		
Secrétaire	FAGART Régis 40 Avenue Poiteux 80400 BROUCHY	Tél : 03 23 36 39 61 E-mail : regis.fagart@wanadoo.fr
Sec Adjointe <i>Carte Arbitre</i>	BONNIN-GUERIN Marcelle 10 Rue de la Dourie 44190 CLISSON	Tél : 02 40 54 03 55 Fax : 02 40 54 03 55 E-mail : bonpompom4@free.fr
PCRA Ile de France	BERNIN Guy 10 Rue Simon L'étoile 92260 FONTENAY AUX ROSES	Tél : 01 46 60 68 72 / 06 86 78 02 56 E-mail : berndru@wanadoo.fr
PCRA Aquitaine	CEDO Michel 15 Rue des Pommettes 47550 BOE	Tél : 05 53 96 57 91 / 06 09 76 58 14 Fax : 05 53 98 33 05 E-mail : michel.cedo@wanadoo.fr
Juge International	GABARRET Jean Pierre 25 Rue Masquelez 17300 ROCHEFORT	Tél : 05 46 99 15 28 Fax : 05 46 99 15 28 E-mail : jpgabarret@aol.com
Juge International Ski-Arc	LAPOSTOLLE Jean-Claude 9, Chemin du Paradis 73200 ALBERTVILLE	Tél : 04 79 32 65 53 Fax : 04 79 31 26 75 E-mail : jclapostolle001@cegetel.rss.fr
Juge International	OLSEN Claude Les Fouchards 18300 BANNAY	Tél : 0 2 48 72 32 00 Fax : 02 48 72 32 00 E-mail : claude-olsen@club-internet.fr
Juge International	POULAIN Raymond Place de l'Eglise 26160 MANAS	Tél : 04 75 90 18 33 / 06 85 84 83 14 Fax : 04 75 90 18 33 E-mail : RAYMOND.POULAIN@wanadoo.fr

• **DEMANDES DE DISTINCTIONS DE LA FITA**

FITA STAR et FITA TARGET	PLANCHE Bernard Cedex G.11 18340 PLAIMPIED GIVAUDINS	Tél : 06 19 68 38 91 E-mail : bernardplanche@wanadoo.fr
ARROWHEAD	ADNET Michel VOIPREUX 51130 VERTUS	Tél : 03 26 52 13 34 E-mail : madnet@wanadoo.fr



• **LES RESPONSABLES ARBITRES DES LIGUES**

ALSACE	LETT Jean Marie 1 Rue du Collège 67450 MUNDOLSHEIM	Tél : 03 88 20 36 18 / 06 07 80 11 57 E-mail : Jeanmarielett@aol.com
AQUITAINE	CEDO Michel 15 Rue des Pommettes 47550 BOE	Tél : 05 53 96 57 91 Fax : 05 53 98 33 05 E-mail : michel.cedo@wanadoo.fr
AUVERGNE	DIMOYAT Jean-Pierre 14, Cité St Roch 15240 SAIGNES	Tél : 04 71 40 61 90 Fax : 04 71 40 61 90 E-mail : flechesumene@free.fr
BOURGOGNE	VERAY Jean-Pierre 57, Av des Cosmonautes - Ap 14 89400 MIGENNES	Tél : 03 86 80 30 23 Fax : 03 86 80 95 14 E-mail : jean-pierre.veray@wanadoo.fr
BRETAGNE	LEVARD Jacques 8 Rue des Bouvreuils 56100 LORIENT	Tél : 02 97 37 41 99 E-mail : jacques.levard@wanadoo.fr
CENTRE	PESSON Dominique 14 Rue St Laurent 28150 VILLENEUVE ST NICOLAS	Tél : 06 20 65 24 76 E-mail : pesson.djy@wanadoo.fr
CHAMPAGNE	CIRE Jérôme 37 Rue des Sablons 51390 GUEUX	Tél : 06 07 36 13 31 E-mail : jerome.cire@wanadoo.fr
CORSE	ETIENNE Yves Provence Logis - B 212 Les Marguerites Lupino 20600 BASTIA	
COTE D'AZUR	DUPONT Thierry 8 Rue de la Glacière 83170 BRIGNOLES	Tél : 06 72 71 10 14 E-mail : dupontta@wanadoo.fr
DAUPHINE SAVOIE	PEZET Christophe 231 Impasse Domaine de Bellegarde 74700 SALLANCHES	Tél : 04 50 47 73 72 / 06 61 04 74 50 Fax : 04 50 93 78 55 E-mail : christophe.pezet@pezet-sa.com
FLANDRES	CABANETOS Denis 377 Rue des Manoirs 59279 LOON PLAGE	Tél : 03 59 49 40 75 / 06 88 33 79 83 E-mail : d.cabanetos@libertysurf.fr
FRANCHE COMTE	CAYOT Yves 26 Rue Dannemarie 90150 REPPE	Tél : 03 84 23 83 19 E-mail : Ycayot@aol.com
GUADELOUPE	FAURE Philippe	Tél : 06 90 55 76 12 Fax : 05 90 81 93 96 E-mail : faurelec@wanadoo.fr
GUYANE	DAVY Michel 6 Lot des Nénuphars 97354 REMIRE MONTJOLY	Tél : 05 94 38 36 47 Fax 05 94 38 13 97



Les Règlements Généraux

ILE de FRANCE	BERNIN Guy 10 Rue Simon Létoile 92260 FONTENAY AUX ROSES	Tél : 01 46 60 68 72 / 06 86 78 02 56 E-mail : berndru@wanadoo.fr
LANGUEDOC ROUSSILLON	PALOMARES Jean Louis Lot de Langlade Brenoux 48000 MENDE	Tél : 04 66 48 00 00
LIMOUSIN	FAUCHER René 19 HLM M. de Ceuille 19100 TULLE	Tél : 05 55 20 17 84
LORRAINE	BEAUDOIN Claude 2 Rue des Jonquilles - Bât Pégase 54300 LUNEVILLE	Tél : 03 83 74 24 29 E-mail : claude.beaudoin@tiscali.fr
LYONNAIS	MORAS Bruno 1 Impasse du Bois de Chêne 69800 SAINT PRIEST	Tél : 04 78 21 78 01 / 06 84 62 12 98 E-mail : b.moras@caramail.com
MARTINIQUE	POUSSY Bernard Lot n° 10 l'Eventée, Route de Balata 97234 FORT DE FRANCE	Tél : 05 96 61 86 65 Fax : 05 96 61 86 65 E-mail : bernard.poussy@wanadoo.fr
MIDI PYRENEES	PAPAÏX Yvon 106 Rue du Maréchal Joffre 09300 LAVELANET	Tél : 06 86 73 89 80 E-mail : y.papaix@wanadoo.fr
NORMANDIE	BONFARDIN Denis Ligue de Tir à l'Arc 1018, Quartier du Grand Parc 14200 HEROUVILLE ST CLAIR	Tél : 02 33 38 41 77 Fax : 02 33 38 19 33 E-mail : tiralarc-normandie@wanadoo.fr
NLLE CALEDONIE	GENTIL Llewellyn BP 576 - Lot Bourdinat Mont Mou 98890 PAÏTA	E-mail : cvf@cvfnc.com
PAYS DE LA LOIRE	BONNIN-GUERIN Marcelle 10 Rue de la Dourie 44190 CLISSON	Tél : 02 40 54 03 55 Fax : 02 40 54 03 55 E-mail : bonpompom4@free.fr
PICARDIE	VAILLANT Franck 19 Rue Basse 80700 TILLOLOY	Tél : 03 27 87 18 15 / 06 80 01 69 94 E-mail : franck.vaillant3@wanadoo.fr
POITOU CHARENTES	COUSSOT Claudine 181 Rue de la Pierrière 79410 SAINT GELAIS	Tél : 05 49 75 03 06 Fax : 05 49 75 03 06 E-mail : claudemichelcoussot@wanadoo.fr
PROVENCE	SIMONIN Suzanne 209, Av Majoral Arnaud 04000 MANOSQUE	Tél : 04 92 72 11 02 Fax : 04 92 72 11 02 E-mail : suzysimonin@aol.com
ILE DE LA REUNION	DUQUENNOY Thierry 1 Rue Arégno - Lot Corbara 97460 SAINT PAUL	Tél : 02 62 55 64 75 Fax : 02 62 55 64 75 E-mail : moliviers@wanadoo.fr





COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES

RAPPORT D'ARBITRE

(à adresser au PCRA du lieu de la compétition)

Championnat / Coupe

si France

si Ligue

si Départemental

si Qualificatif simple

CONCOURS du à (Dpt.....)

Ligue de.....

Club Organisateur..... n° d'Agrément :

Arbitre Responsable :

Adjoint.....

TYPE DE CONCOURS :

CONDITIONS ATMOSPHERIQUES.....

POINTS A MESURER

DISTANCES 90m : _____ **COULOIRS** H / D : _____

70m : _____ Cibles : _____

60m : _____ Arbitres : _____

50m : _____ **LIGNES** 3m/Tir : _____

30m : _____ 1m/Tir : _____

25m : _____ Attente : _____

18m : _____ Arcs : _____

Finales : _____ Entraîneurs : _____

HAUTEURS DES ORS 1 m : _____ 1,30m : _____ 1,60m : _____

POINTS A CONTROLER 1 2 3

SECURITE 0.....0

SIGNALISATION

Feux 0.....0

Horloges 0.....0

Panneaux rayés 0.....0

Sifflet 0.....0

Electronique 0.....0

Rythme de tir 0.....0

CIBLES

Chevalets 0.....0

Stramit / Paille 0.....0

Blasons et fixation 0.....0

Drapeaux pour le vent 0.....0

Drapeaux pour la C.A. 0.....0

Drapeaux pour les archers 0.....0

Numéros de cible et pas de Tir 0.....0

Inclinaison des cibles 0.....0

Fixation des cibles 0.....0

Echauffement 0.....0

MATERIEL DE RECHANGE

Lampes 0.....0

Blasons 0.....0

Agrafeuse / Agrafes 0.....0

Stramits / Paille 0.....0

Renforts de stramit 0.....0

MATERIEL DIVERS

Sonorisation 0.....0

Tableau de marque 0.....0

Plaquettes de marque 0.....0

Toilettes 0.....0

Poubelles 0.....0

Chaises 0.....0

Tables 0.....0

Abri pour les archers 0.....0

Publicité 0.....0

Pointer en 1 ce qui est conforme ; ou noter en 2 ce qui est imparfait, puis en 3 lorsque la correction est faite.

ANTENNE MEDICALE _____

ECLAIRAGE Naturel - Artificiel : Excellent-Bon-Moyen-Médiocre

Nbs de Participants : _____ de cibles : _____

Salle / Fédéral / Fita : _____

Nombre de départs : _____

Répartition par Catégories

Arc Classique			Arc à Poulies	
Benjamins	Minimes	Cadets	Minimes	Juniors
H	H	H	H	H
F	F	F	F	F
Juniors	Seniors	Vétérans	Seniors	Vétérans
H	H	H	H	H
F	F	F	F	F
Super Vétérans		Total CL	Super Vété	Total PO
H			H	H
F			F	F
Arc Nu		H	F	

Répartition par Niveaux

1	2	3	Promo
H	H	H	H
F	F		F

Horaires des tirs : joindre si possible feuille(s) du directeur des tirs

Echauffement : _____

Début des tirs : _____

Fin des tirs : _____

Finales début : _____ Fin : _____

Publication résultats : _____

Prix de la mise :

Jeunes : _____

Adultes : _____

Fait à le

Signature



RAPPORT D'ARBITRE TIR EN CAMPAGNE - NATURE (Suite)

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1= Pointer ce qui est conforme

2= inscrire ce qui est imparfait

3= Pointer quand la correction est faite

POINTS A CONTROLER	1	2	3		1	2	3
Plan du parcours	0.....0			Contrôle des temps			
Contrôle des distances	0.....0			Arbitre	0.....0		
Sécurité	0.....0			Chronomètreur	0.....0		
Fléchage du parcours	0.....0			1 chronomètreur par peloton	0.....0		
Nature des buttes	0.....0			Matériels de recharge			
Numéros de cibles	0.....0			Buttes	0.....0		
Plaquettes distances au pas de tir	0.....0			Blasons	0.....0		
Piquets distances inconnues	0.....0			Agrafeuses	0.....0		
Piquets distances connues	0.....0			Divers			
Aménagement du pas de tir	0.....0			Buttes d'entraînement	0.....0		
Piquets pour les jeunes	0.....0			Dossards	0.....0		
Disposition du pas de tir	0.....0			Feuilles de marque	0.....0		
Position des blasons	0.....0			Tableau d'affichage	0.....0		
Amarrage des buttes de tir	0.....0			Abris pour les archers	0.....0		
Fixation des blasons	0.....0			Publicité	0.....0		
Talkies-walkies	0.....0			Toilettes	0.....0		
ANTENNE MEDICALE				Poubelles	0.....0		

Prix de la mise

Adultes :
 Juniors :
 Jeunes :

Horaires des Tirs

Début du Tir :
 Pause Repas :
 Fin des Tirs :
 Résultats :

INCIDENTS DURANT LA COMPETITION

- * ne mentionner que les incidents ayant perturbé le tir
- * un rapport séparé est à transmettre à la FFTA pour les incidents graves et importants

OBSERVATIONS

Joindre un feuillet complémentaire si nécessaire

Jury d'Appel :

Président(e) : Membres :
 Suppléant(e)s :

COEFFICIENT DE DIFFICULTE

(1) Total des diamètres des zones tuées (de 195cm à 210cm) :

(2) Total des distances de tir (de 410m à 430m) :

$$\text{Coefficient de difficulté} : \frac{\text{Total (1)}}{\text{Total (2)}} =$$

ARROW HEAD DEMANDEES

Joindre un double de la demande récapitulative adressée au responsable FFTA

RESULTATS

Vérifier que sur les résultats soient bien indiqués : lieu de la compétition, date, nom du club organisateur, ligue

- * un exemplaire des résultats est à envoyer à la FFTA sur support papier
- * un exemplaire des résultats est à envoyer au PCRA sur support papier avec le rapport d'arbitre

Fait à le.....
Signature



